



CDT | CODE
DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL

Evolution du CoDT depuis le 1^{er} juin 2017

Par le Cabinet du Ministre Carlo DI ANTONIO
Ministre de l'Aménagement du territoire



Présentation générale de l'exposé

- 1) Synthèse des modifications du CoDT depuis le 1^{er} juin 2017
- 2) Travaux législatifs en cours
- 3) Monitoring de la réforme du CoDT en cours

CoDT = Chantier prioritaire du Gouvernement wallon installé en juillet 2017

DPR 2017-2019: En matière d'aménagement du territoire, le Gouvernement assurera le respect des objectifs de simplification administrative, de soutien au développement économique et de lutte contre l'étalement urbain prévus par le Code de développement territorial



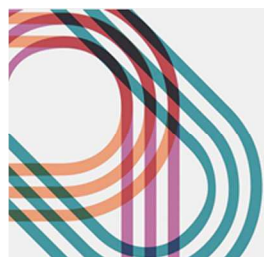
1) Synthèse des modifications du CoDT depuis le 1^{er} juin 2017

- **Décret du 2 février 2017** relatif au développement des **parcs d'activités économiques** (MB du 28/03/2017) => Modification formelle du CoDT

- **Décret du 12 juillet 2017** contenant le premier **ajustement du budget** général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017

=> Correction matérielle de la règle de comblement du D.IV.9

*1° le terrain soit situé entre deux habitations construites **avant l'entrée en vigueur du plan de secteur** ou entre une habitation construite avant l'entrée en vigueur du plan de secteur et une habitation construite en zone d'habitat ou en zone d'habitat à caractère rural et distantes l'une de l'autre de 100 mètres maximum ;*



1) Synthèse des modifications du CoDT depuis le 1^{er} juin 2017

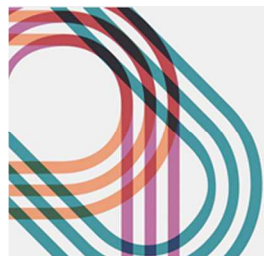
- **Décret du 16 novembre 2017** modifiant l'article D.IV.99 et le Livre VII du Code du Développement territorial en vue **d'y insérer un article D.VII.1bis** instaurant une présomption de conformité urbanistique pour certaines infractions (M.B. du 7/12/2017)

=> [Décret dit «Amnistie des infractions urbanistiques »](#)



1) Synthèse des modifications du CoDT depuis le 1^{er} juin 2017

- **Décret du 16 novembre 2017** modifiant les articles **D.II.23**, **D.II.64**, D.VI.17, D.VI.49 et D.VII.1 du CoDT et visant à y insérer un article D.II.25bis
- **Décret du 16 novembre 2017** modifiant l'article **D.V.1** du CoDT
 - => Création d'une Zone d'habitat vert au plan de secteur (D.II.23)
 - => Reconversion des zones de loisirs HP en zone d'habitat vert (D.II.24)
 - => Mécanisme SAR dans le cadre du plan HP (D.V.1)



1) Synthèse des modifications du CoDT depuis le 1^{er} juin 2017

- **Décret du 15 mars 2018** modifiant l'article **D.VII.26** du CoDT

=> Correction de la disposition transitoire infraction

- CoDT s'applique aux PVs notifiés après le 1er juin 2017

- CWATUP continue de s'appliquer pour les PVs notifiés avant le 01 juin 2017 (actions pénales, civiles, transaction,...) SAUF pour les dispositions pénales nouvelles moins sévères (les peines et les montants d'amende, les travaux qualifiés d'infraction,...)



1) Synthèse des modifications du CoDT depuis le 1^{er} juin 2017

Décret du 24 mai 2018 transposant la directive 2014/52/UE concernant la dématérialisation et la simplification administrative en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement et de permis d'environnement (MB. 6/06/2018)

Modifie notamment le régime de l'évaluation des incidences sur l'environnement prévu dans **le Code de l'Environnement**

=> les articles D.VIII.1 et D.VIII.31 du CoDT sont adaptés = modifications formelles

+++ Formulaire Notice d'évaluation des incidences modifié



2) Travaux législatifs en cours

Code wallon du Patrimoine (CoPat)

=> Le 1er janvier 2018 : nouvelle AWAP

=> Décret adopté le 25 avril 2018 - Partie réglementaire en cours

Objectif = *intégrer les nouvelles procédures « patrimoniale » aux procédures de permis* CoDT et, donc respecter des délais de rigueur ;



2) Travaux législatifs en cours

Décret-programme

=> Adoption prochaine en 3^{ème} lecture

- Allongement piste de Bierset dans les permis d'intérêt régionaux
- l'octroi de crédits ou de prise de participation pour faciliter la reconversion des friches
- réduction de 10% de la taxe des plus-values pour ZER ou ZSPC



2) Travaux législatifs en cours

Décret « SOLS »

Décret du 01 mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols (M.B. 22.03.2018) : **partie réglementaire en cours**

⇒EEV le 01 janvier 2019

⇒Etude d'orientation à joindre à la demande permis si terrain pollué ou potentiellement pollué

+

Projet d'AGW spécifique à la gestion des terres excavées (en cours)

=> Permis unique pour les «gros remblayages»

=> Zone de dépendances d'extraction :

Valorisation de terres et cailloux
Regroupement de déchets inertes



2) Travaux législatifs en cours

Proposition de décret parlementaire en vue d'assouplir la règle dite « de comblement » du CoDT (D.IV.9)

=> Travaux suspendus en commission : En attente audition de Mr TELLER

- Habitations de références = dûment autorisées <=> CoDT : construites avant l'EEV du plan de secteur
- Habitations de référence = distantes de 200m <=> CoDT : 100m
- Remplissage de part et d'autre d'une voirie équipée en impétrants <=> CoDT : du même côté d'une voirie



3) Monitoring du CoDT en cours - Perspectives

- Travaux de la task-force en charge du monitoring de la réforme

Objectif: évaluer dans quelle mesure les nouveaux mécanismes mis en place par le CoDT contribuent ou non aux objectifs de la réforme

Reporting au GW fin juin 2018 – bilan d'une année de mise en œuvre

- Perspectives

Décret/AGW correctif => corrections à la marge

Arrêts CJUE : directive 2001/42/CE



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

